



**SEPTEMBRE 2025**

# **CIRCULAIRE DE LA RENTREE**

**Collège Notre-Dame de La Villette**

Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la rentrée 2025, vous trouverez dans ce courrier quelques renseignements sur son organisation, sur certaines de ses nouveautés mais également sur le fonctionnement du collège.

*Nous vous remercions pour l'attention portée à cette circulaire.*

## **SOMMAIRE**

### **Page 2**

- ◆ Calendrier des dates de la rentrée 2025

### **Page 3**

- ◆ Transports Scolaires pour la rentrée
- ◆ Covoiturage
- ◆ Quelques dates importantes
- ◆ Culture religieuse

### **Page 4**

- ◆ Des projets
- ◆ Ouverture
- ◆ Horaires des cours pendant l'année scolaire

### **Page 5**

- ◆ Transports
- ◆ Etude du soir
- ◆ Etudes des Internes
- ◆ L'info du Lundi

### **Page 10**

- ◆ Coordinatrices de niveaux
- ◆ Sécurisation de l'établissement : entrées et sorties

### **Page 6**

- ◆ Ecole directe
- ◆ Self
- ◆ Certificat de scolarité

### **Page 7**

- ◆ Assurance Scolaire 2025/2026
- ◆ Demande de Bourse Nationale Collège 2025/2026
- ◆ Voyages, Sorties Pédagogiques
- ◆ Examens : niveau 3e
- ◆ Fournitures scolaires
- ◆ Casiers

### **Page 8**

- ◆ Livres Scolaires
- ◆ **Liste des affaires pour l'Internat :**  
**UNIQUEMENT LES INTERNES**

### **Page 9**

- ◆ Paiement des Contributions Mensuelles, de la 1/2 pension, de l'internat
- ◆ Pour Tous

## CALENDRIER DES DATES DE LA RENTREE 2025

### Elèves du Collège Général et de la SEGPA Planning Rentrée Scolaire 2025

MON ENFANT RENTRE EN CLASSE DE :	Le régime de mon enfant est :	LA DATE DE RENTRÉE DE MON ENFANT EST LE :	MISE EN CHAMBRE À L'INTERNAT LIEU DE RASSEMBLEMENT : LA COUR DU CÈDRE	RÉUNION D'ACCUEIL DES FAMILLES DES INTERNES LIEU : LA CHAPELLE	RÉUNION D'ACCUEIL DES FAMILLES DES DEMI-PENSIONNAIRES ET DES EXTERNES (SANS LES INTERNES) LIEU : LA CHAPELLE
<b>6</b>	<b>INTERNE</b>	<b>LUNDI 1er SEPTEMBRE</b>	<b>08h30</b>	<b>De 09h10 à 10h15</b>	
	<b>Demi-pensionnaire Ou Externe</b>	<b>LUNDI 1er SEPTEMBRE</b>			<b>De 13h30 à 14h30</b>
<b>5</b>	<b>INTERNE</b>	<b>LUNDI 1er SEPTEMBRE</b>	<b>08h30</b>	<b>De 09h10 à 10h15</b>	
	<b>Demi-pensionnaire Ou Externe</b>	<b>MARDI 02 SEPTEMBRE</b>			<b>De 10h20 à 11h15</b>
<b>4</b>	<b>INTERNE</b>	<b>LUNDI 1er SEPTEMBRE</b>	<b>08h30</b>	<b>De 09h10 à 10h15</b>	
	<b>Demi-pensionnaire Ou Externe</b>	<b>MARDI 02 SEPTEMBRE</b>			<b>De 09h10 à 10h15</b>
<b>3</b>	<b>INTERNE</b>	<b>LUNDI 1er SEPTEMBRE</b>	<b>08h30</b>	<b>De 09h10 à 10h15</b>	
	<b>Demi-pensionnaire Ou Externe</b>	<b>MARDI 02 SEPTEMBRE</b>			<b>De 08h15 à 09h10</b>

Les élèves internes, externes et demi-pensionnaires restent au collège après les différents temps d'accueil.

L'internat fonctionne dès le 1er jour tout comme l'étude du soir.

## TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA RENTREE

- Pour le lundi 1er septembre 2025 :

*Aller* : les familles accompagnent leurs enfants.

*Retour* : les bus fonctionneront normalement aux heures habituelles.

Nous vous remercions de prendre connaissance du paragraphe « TRANSPORTS » en page 5 svp.

## COVOITURAGE

Vous souhaitez covoiturer avec d'autres familles ?

Merci de vous manifester par mail ou Ecoledirecte auprès de M. Dupin, CPE pour lui faire part que vous êtes en recherche d'autres familles qui souhaitent faire de même.

## QUELQUES DATES IMPORTANTES

Mardi 02 septembre 2025 : début des cours pour les 3e et pour les 4e : l'après-midi.

Mercredi 03 septembre 2025 : début des cours pour les 6e et pour les 5e : le matin.

PLAN MONTAGNE 6e : lundi 8 et mardi 9 septembre 2025.

voir circulaire en ligne svp-merci : [www.college-lavillette.com](http://www.college-lavillette.com), page d'accueil, [actualités](#), [Circulaires Rentrée 2025](#).

Semaine de stage des 3e GENERALE : du lundi 13 octobre au vendredi 17 octobre 2025.

La convention de stage sera distribuée à votre enfant courant septembre 2025.

*Il est inutile de nous la réclamer auparavant.*

Semaine de stage des 3e SEGPA : du lundi 06 octobre au vendredi 17 octobre 2025.

La convention de stage sera distribuée à votre enfant courant septembre 2025.

*Il est inutile de nous la réclamer auparavant.*

## CULTURE RELIGIEUSE

Un temps de rencontre pastorale est proposé chaque semaine à tous les élèves du collège.

Les élèves peuvent préparer baptême, première communion ou profession de foi.

Les 6e et les 5e ont tous 1h de culture religieuse obligatoire chaque semaine, intégrée dans l'emploi du temps.

## DES PROJETS

- **La Section Sportive Handball.** Entraîneurs : M. CRELEROT et M. PERRIER.  
Nous souhaitons que cette année qui s'annonce soit brillante.
- **Option italien en 6e** avec 1h d'italien par semaine, supplémentaire dans l'emploi du temps.
- **Option Sciences en 6e** à raison de 2 heures par semaine, supplémentaires dans l'emploi du temps.  
Des cours basés sur la découverte, l'expérimentation et l'initiation au travail de laboratoire.
- **Section Européenne Italien en 5e, en 4e et en 3e** 1h d'italien par semaine, supplémentaire dans l'emploi du temps à condition que votre enfant pratique l'italien en seconde langue vivante.
- **Option E.L.C.C. : English Language, Culture and Civilization >> ANGLAIS +** est une option à raison de 2 heures par semaines, supplémentaires dans l'emploi du temps avec un effectif de 20 élèves maximum pour faciliter la prise de parole. Cette option n'est aucun cas un cours de soutien et/ou de rattrapage mais vise bien à approfondir les apprentissages et la maîtrise de la langue anglaise.
- **Académie des sports : développement d'un partenariat avec plusieurs clubs sportifs aux alentours du collège.**  
Renseignements auprès de M. Damien COMBE,  
Coordinateur de l'académie des sports au collège : [damien.combe@notredamedelavillette.com](mailto:damien.combe@notredamedelavillette.com)
- **Section Scoutisme et Guidisme : niveaux 6e et 5e.**  
1 heure d'activités toutes les semaines encadrées par l'établissement. Un apprentissage par l'action en proximité avec la nature. Une progression personnelle et des projets collectifs. Des actions de service et de solidarité au sein du collège. Des temps de réflexion et de spiritualité.  
Renseignements auprès de M. Olivier CORTIER, référent section scout au collège :  
[olivier.cortier@notredamedelavillette.com](mailto:olivier.cortier@notredamedelavillette.com)
- **Le collège propose le service d'une psychologue** qui peut, à la demande des familles, rencontrer un élève sur le collège. Cette année, la psychologue clinicienne qui interviendra deux fois par période.  
Pour les familles qui sont intéressées, elles doivent en faire la demande auprès de :
  - ⇒ M. DUPIN : [cpe@notredamedelavillette.com](mailto:cpe@notredamedelavillette.com) pour les élèves du **GENERAL**,
  - ⇒ Mme MASSON : [virginie.masson@notredamedelavillette.com](mailto:virginie.masson@notredamedelavillette.com) pour les élèves de **SEGPA**.
- **Les projets du cycle 3 qui se poursuivent avec les écoles de l'Ensemble Scolaire CHAMBERY BEAUREGARD** (Ste Lucie, St Maurice, Bellecour et Notre-Dame de La Salette).  
Elles sont conviées au collège à l'occasion de journées festives communes.

## HORAIRES DES COURS PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE

- Matin : 1<sup>ère</sup> sonnerie à 8h10 et début des cours à 8h15 (les bus arrivent à 7h45).
- Pause déjeuner : 12h10 à 13h35.
- Fin des cours l'après-midi : 16h35.
- Etudes du soir de 17h00 à 18h15.
- Mercredi : A partir de 12h10, tous les services de transport de ramassage scolaire fonctionnent sauf le RAV02.

## TRANSPORTS

- **Fin des cours l'après-midi : 16h35.**

>> **SYNCHROBUS - LIGNE 3** assurent, à partir de 17h10, le ramassage des élèves vers Chambéry, St Baldolph, La Ravoire, Challes-les-Eaux, Barby, St Alban Leysse et Bassens (*sous réserve de modifications*).

>> **Le 1014** assurent, à partir de 17h10, le ramassage des élèves vers la combe de Savoie.

>> **Le RAV01** assurent, à partir de 17h10, le ramassage des élèves vers l'Isère.

>> **Le RAV02** en provenance et à destination de Grenoble dessert le collège.

Arrivée le lundi matin à 8h et départ le vendredi soir à 17h20. Le bus monte au collège.

- **Pas de bus le soir à 18h15 après l'étude du soir (lundi, mardi, jeudi).** Veuillez prendre vos dispositions svp-merci.

>> « **Inscription Navette du Lundi Matin** », réservée **uniquement aux internes** pour les élèves qui arrivent à la gare SNCF le lundi matin. Vous pouvez télécharger cette fiche sur le site du collège : [www.college-lavillette.com](http://www.college-lavillette.com), page d'accueil, **actualités, Circulaires Rentrée 2025**.

## ETUDE DU SOIR

Elle fonctionnera dès le premier jour pour les élèves inscrits et obligatoire pour les internes.

- **Les temps d'études en journée ou le soir** sont des temps de travail personnel ou en groupe pour les élèves. Cependant, dans l'éventualité où il (ou elle) aurait fini son travail, **chaque élève doit obligatoirement avoir un livre avec lui pour éviter de perdre son temps et se distraire.**
- **2 types d'étude sont proposés :**
  - ⇒ Des études surveillées par des assistants d'éducation,
  - ⇒ Des études dirigées sur inscription par internet assurées par l'organisme ALPHA : <https://www.alphaeducation.fr/>

Les études surveillées et encadrées sont ouvertes à tous.

L'étude est accessible sur demande de l'élève ou de sa famille, ou sur sollicitation d'un membre de l'équipe pédagogique, en fonction du nombre de places disponibles.

- **Accès salle informatique**, sur inscription auprès de la Vie Scolaire.

## ETUDE DES INTERNES

- **L'étude du soir de 19h30 à 20h00** est proposée pour les élèves dont le travail d'apprentissage des leçons est insuffisant. Un système d'alerte entre les professeurs et le CPE du collège, M. DUPIN, est mis en place à cet effet. **Elle est obligatoire pour les handballeurs qui s'entraînent de 17h à 18h15 et pour celles et ceux qui ne pourraient pas participer à l'étude de 17h.**

## L'INFO DU LUNDI

Tous les lundis matin, une « Info du lundi » est envoyée à tous les parents par Ecole Directe. Nous vous rappelons que cette information reste **un outil privilégié de communication entre le collège et les familles**. Des informations importantes, notamment administratives, y sont données, dont certaines seulement passent par ce biais. Nous vous demandons donc d'en prendre connaissance chaque début de semaine.



## ECOLE DIRECTE



ECOLEDIRECTE est notre outil de communication privilégié (tous les personnels et tous les enseignants). Il est indispensable qu'il le soit également par les familles et les élèves pour toutes vos communications écrites.

Nous vous remercions de prêter attention que les notifications soient bien activées sur votre boîte de messagerie électronique ou via l'application sur votre mobile pour être informés de l'arrivée de nouveaux messages et/ou documents.

Les fonctionnalités d'EcoleDirecte. Consulter : l'emploi du temps de la classe, les absences et retards, le cahier de texte, les notes. Envoyer & lire les messages (enseignants, secrétariat, comptabilité, vie scolaire, responsable projets). Un système de paiement sécurisé en ligne est opérationnel sur le portail d'EcoleDirecte (portes-monnaies).

Courant septembre, **chaque nouvel élève aura son propre accès EcoleDirecte** (les anciens élèves sont déjà en possession de leurs codes). Il pourra consulter : son emploi du temps, ses absences, ses retards, ses sanctions, ses notes, son cahier de texte. Les codes seront distribués par le professeur principal courant septembre.

**ATTENTION** : le cahier de textes, l'emploi du temps, la messagerie à destination des professeurs, les notes, la vie de la classe, la vie scolaire **ne seront pas accessibles avant le lundi 08 septembre 2025** pour des raisons de configuration de début d'année scolaire. Il faudra vous référer à l'emploi du temps papier qui sera remis à votre enfant le 1er jour de classe.

*NB : les nouvelles familles qui ont eu le rendez-vous d'inscription à partir de mai 2025, recevront leur code Ecoledirecte d'ici fin août 2025. Merci de vérifier vos indésirables svp.*

## SELF

Il fonctionnera dès le premier jour pour les élèves inscrits.

**Les élèves inscrits depuis l'année dernière** doivent être en possession de leur carte nominative.

*Attention ! En cas de perte, celle-ci sera de nouveau facturée : 6.50 Euros.*

**Pour les nouveaux élèves** : elle sera distribuée dès le 1er jour. Il est indispensable que l'enfant la garde précieusement car elle est active durant toute sa scolarité au collège. **Il doit la présenter lors de chaque passage au self quel que soit le régime de celui-ci.** Cette carte sera facturée aux familles 6,50 Euros courant du 1er trimestre. *Attention ! En cas de perte, celle-ci vous sera de nouveau facturée.*

**Dans le cas où des élèves externes souhaitent déjeuner au SELF** ; il est impératif que les familles fassent le nécessaire sur le porte-monnaie ECOLEDIRECTE. Aucun autre moyen de paiement ne sera pris en compte. Une carte sera attribuée à votre enfant (sauf si scolarisé l'année dernière car a déjà sa carte) et facturée aux familles 6,50 Euros courant du 1er trimestre. *Attention ! En cas de perte, celle-ci vous sera de nouveau facturée.*

*En cas d'allergie(s) (certificat médical à l'appui) ou habitudes alimentaires (régime sans porc par exemple), veuillez vous rapprocher de M. Dupin, CPE : [cpe@notredamedelavillette.com](mailto:cpe@notredamedelavillette.com) à partir du lundi 25 août 2025 svp-merci.*

**NB 1** : Aux familles des élèves externes et demi-pensionnaires : merci de veiller que le porte-monnaie restauration sur Ecoledirecte soit alimenté régulièrement tout au long de l'année svp.

**NB 2** : Si vous souhaitez inscrire ou désinscrire votre enfant du self, vous devez prévenir la Vie Scolaire au minimum 15 jours à l'avance sinon le-les repas seront facturés.

## CERTIFICAT DE SCOLARITE : Il sera disponible courant septembre sur Ecoledirecte.

Charge à vous de le télécharger et de faire et de faire des photocopies pour vos différents besoins (carte SYNCHROBUS, impôts, allocations familiales, ...).

## ASSURANCE SCOLAIRE 2025-2026

Dès la rentrée, vous êtes invités à nous communiquer l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant avant le vendredi 03 octobre 2025.

**ATTENTION !** Pour toute activité, une assurance est **OBLIGATOIRE** tant pour les dommages dont votre enfant peut être l'auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu'il peut subir (individuelle accidents).

Aussi, l'imprimé doit indiquer explicitement que votre jeune a :

Une garantie « **responsabilité civile** » **ET** une garantie « **individuelle accident** ».

*NB : en cas d'absence du document demandé,*

*votre enfant sera automatiquement affilié à la mutuelle St Christophe qui est l'assurance de l'établissement.*

*Le montant de l'adhésion facturé sera de 11,50 euros pour l'année scolaire.*

## DEMANDE DE BOURSE NATIONALE COLLEGE 2025-2026

Voir la [circulaire en ligne](#). Il ne faut pas oublier de nous retourner **impérativement** le talon-réponse que vous puissiez y avoir droit ou pas. Simulateur disponible en vous rendant sur le site du collège : [www.college-lavillette.com](http://www.college-lavillette.com), page d'accueil, [actualités](#), [Circulaires Rentrée 2025](#).

## VOYAGES, SORTIES PEDAGOGIQUES

- Pour **TOUS** :
  - ⇒ Veiller à ce que [la carte d'identité ou le passeport de votre enfant soit en cours de validité](#).
  - ⇒ Veiller que les vaccins soient à jour pour les démarches sanitaires au sein ou en-dehors de l'établissement.
- Pour les **internes**, faire parvenir dès la rentrée :
  - ⇒ à **Mme SANDOZ - Responsable projets** :
    - [L'autorisation parentale en ligne](#) de sorties encadrées du mercredi après-midi remplie et signée.

## EXAMENS : niveau 3e

[Nous vous invitons à vérifier que la carte nationale d'identité et/ou le passeport de votre enfant soit bien en cours de validité jusqu'à fin juin 2026](#). Dans le cas contraire, il est nécessaire de faire les démarches de création ou de renouvellement dans les meilleurs délais ,car, ceux-ci, selon les communes sont plus ou moins longs.

Le livret de famille ou un acte de naissance ne peuvent pas faire office de pièce d'identité.

## FOURNITURES SCOLAIRES

Voir liste en ligne.

NB : les élèves de 6e doivent apporter sans faute dès le mardi 2 septembre leur matériel de géométrie SVP-Merci.

## CASIERS

Un casier individuel et numéroté sera affecté à chaque élève en début d'année.

Demi-pensionnaires et Externes : prévoir un cadenas (5 ou 6 cm).

## LIVRES SCOLAIRES

Ils seront distribués en présence du Professeur Principal au cours de la première semaine, y compris ceux qui ne rentrent pas dans la gratuité (Travaux dirigés en anglais, mathématiques ou français, Langues, Musique, Latin, ...) et qui seront facturés aux familles courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

Il est rappelé que les élèves sont responsables de la bonne tenue des livres. Ils devront les rendre en bon état en fin d'année. Cette remise en état se fera à la maison sous le contrôle et la responsabilité des parents. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille.

## LISTE DES AFFAIRES POUR L'INTERNAT : UNIQUEMENT LES INTERNES

- **Prévoir la literie marquée au nom & prénom de l'élève** [dimensions 90x200] : drap de dessous, drap de dessus (facultatif si couette), alèse, couverture (facultatif si couette) ou couette « bien chaude » (les nuits sont fraîches en hiver & au printemps) et sa housse, oreiller et taie d'oreiller. **Les changements de draps et de serviettes ont lieu toutes les 2 semaines (un calendrier sera affiché dans les dortoirs).**
- **Prévoir deux cadenas (5 ou 6 cm) :**
  - >> 1 cadenas pour le casier extérieur pour les affaires scolaires,
  - >> 1 cadenas pour l'armoire de l'internat.
- Prévoir vêtements de nuit, de rechange, **une paire de chaussons.**
- Prévoir un nécessaire de toilette : serviettes et/ou peignoir, gants de toilette, savon ou gel douche, dentifrice, shampoing, brosse à dents, .... Les bombes aérosols (spray, déodorant, ...) sont strictement interdites.
- La nourriture étant suffisante, il est absolument **interdit** pour les pensionnaires d'en apporter en supplément pour des raisons d'hygiène et éviter les nuisibles (fourmis, mites alimentaires, ...).
- les prêts et échanges de vêtements sont interdits pour des raisons d'hygiène et de sérénité.
- Le téléphone portable ne pourra être utilisé que pendant des périodes bien définies (le soir et le mercredi après-midi). Se munir obligatoirement d'une **housse transparente marquée du nom et du prénom de l'élève**, dans laquelle il sera rangé avant de le remettre au surveillant de nuit au moment du couché.

**Nous vous rappelons que les autorisations de sortie du mercredi après-midi doivent parvenir à la Vie Scolaire auprès de M. DUPIN, CPE par écrit (carnet de correspondance, mail, ecoledirecte, ...) au plus tard le lundi qui précède.**

## PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

Les familles qui ont choisi le prélèvement automatique auront **un prélèvement les 9 de chaque mois à partir d'octobre 2025.**

Pour les familles qui ont choisi un autre mode de règlement (chèque, virement), merci de nous le faire parvenir au plus tard le 5 de chaque mois.

Votre facture (et toutes régularisations qui suivront) sera disponible sur EcoleDirecte en cliquant sur l'icône correspondant à « situation financière » dans l'espace famille.

**Le règlement à privilégier est le prélèvement automatique.**

**Mme Carole CANCOUËT, responsable de la comptabilité des familles est votre interlocutrice pour toutes vos questions qui concernent la facturation. Elle vous remercie de privilégier Ecoledirecte dans les destinataires « Personnel » pour la contacter svp-merci.**

Adresse mail : [carole.cancouet@notredamedelavillette.com](mailto:carole.cancouet@notredamedelavillette.com)

## POUR TOUS

- Les élèves ne sont admis au collège que dans une tenue décente (voir le règlement intérieur sur le site internet du collège).
- Les élèves doivent **TOUJOURS** être en possession de leur **CARNET DE CORRESPONDANCE**, outil de base du lien élève/famille/collège. Un élève qui n'est pas en possession de son carnet de correspondance sera sanctionné. **Une photo d'identité récente devra être collée à l'emplacement indiqué.**
- Il n'est pas souhaitable que les élèves aient sur eux des objets de valeur, ni de grosses sommes d'argent (se limiter aux frais de transport). Si pour une raison importante, un élève doit avoir avec lui une somme d'argent ou un objet de valeur, il peut les confier à M. DUPIN, CPE du collège, qui le lui remettra au moment souhaité.  
**Chaque élève reste responsable de ses affaires à chaque instant de la journée. Pendant les récréations et la pause de midi, les cartables et les sacs doivent être rangés dans les casiers et ne doivent pas traîner dans la cour.**  
En particulier, nous attirons l'attention de tous quant à l'utilisation des **téléphones portables**. Leur **usage est strictement interdit au sein de l'établissement** et ceux-ci doivent être **éteints et non visibles** (cf. le Règlement Intérieur). Nous rappelons qu'en cas d'urgence, un élève peut faire appel à un adulte du collège pour téléphoner. Nous invitons donc les parents à sensibiliser leur enfant sur la bonne utilisation de ces outils.
- Vous aurez à lire attentivement et à signer dans le carnet de correspondance de votre enfant dès la première semaine le **Règlement Intérieur de l'Établissement**. L'inscription d'un jeune au collège Notre-Dame de La Villette ne peut se faire sans l'acceptation et l'application dans son intégralité, par l'élève et sa famille, de ce Règlement Intérieur.

La responsabilité du collège ne saurait être mise en cause en-dehors des heures précises de présence obligatoire.

## COORDINATRICES DE NIVEAUX ET ECOLE INCLUSIVE

Dans le but d'accompagner efficacement les élèves et les familles, des coordinatrices viennent appuyer les professeurs principaux, la vie scolaire et le Chef d'Etablissement dans leur mission quotidienne.

Elles seront des interlocutrices privilégiées pour les questions d'orientation et de conseils en particulier.

Elles coordonnent et supervisent les niveaux dont elles ont la charge.

⇒ Madame CHATELAIN est coordinatrice du niveau 6ème et du niveau 5ème :

[alexandrine.chatelain@notredamedelavillette.com](mailto:alexandrine.chatelain@notredamedelavillette.com)

⇒ Madame FELIX-NAIX est coordinatrice du niveau 4ème et du niveau 3ème :

[aline.felix-naix@notredamedelavillette.com](mailto:aline.felix-naix@notredamedelavillette.com)

En ce qui concerne l'école inclusive, les élèves à besoins particuliers (aménagements des examens, PPMS, PPRE, PAP), il faudra vous rapprocher de Madame MASSON : [virginie.masson@notredamedelavillette.com](mailto:virginie.masson@notredamedelavillette.com)

Elles sont toutes les trois joignables via ECOLEDIRECTE à partir de septembre 2025 dans les destinataires « enseignants ».

## SECURISATION DE L'ETABLISSEMENT : ENTREES ET SORTIES

Les entrées et sorties des élèves se font exclusivement par le portillon face au passage piéton et par le portail côté petit gymnase pour des raisons de sécurité.

1/ Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : **jusqu'à 8h10**, l'entrée dans le collège se fait coté "Petit Gymnase" pour TOUS LES ELEVES (même les deux-roues motorisés ou pas).

2/ Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : **la sortie des classes à 16h35** se fait coté "Petit Gymnase" pour TOUS LES ELEVES (même les deux-roues motorisés ou pas).

3/ Mercredi : **la sortie des classes à 12h10** se fait coté "Petit Gymnase" (même les deux-roues motorisés ou pas).

L'accès par le portail automatique est strictement réservé :

> au personnel de l'établissement,

> aux familles qui viennent pour un rendez-vous en-dehors des heures d'entrée et de sortie,

> aux élèves qui arrivent en-dehors des heures d'entrée et de sortie.

Conformément aux recommandations vigipirate, l'accès à l'établissement est strictement interdit à toute personne (et véhicule) étrangère à l'établissement.

*Les familles doivent donc attendre leurs enfants à l'extérieur sur le parking « visiteurs ».*



**Collège Notre-Dame de La Villette**

200 Avenue du Collège - 73490 LA RAVOIRE

Téléphone : 04 79 70 50 62 choix 6 / Mail : [secretairevillette@gmail.com](mailto:secretairevillette@gmail.com)

Site : [www.college-lavillette.com](http://www.college-lavillette.com)